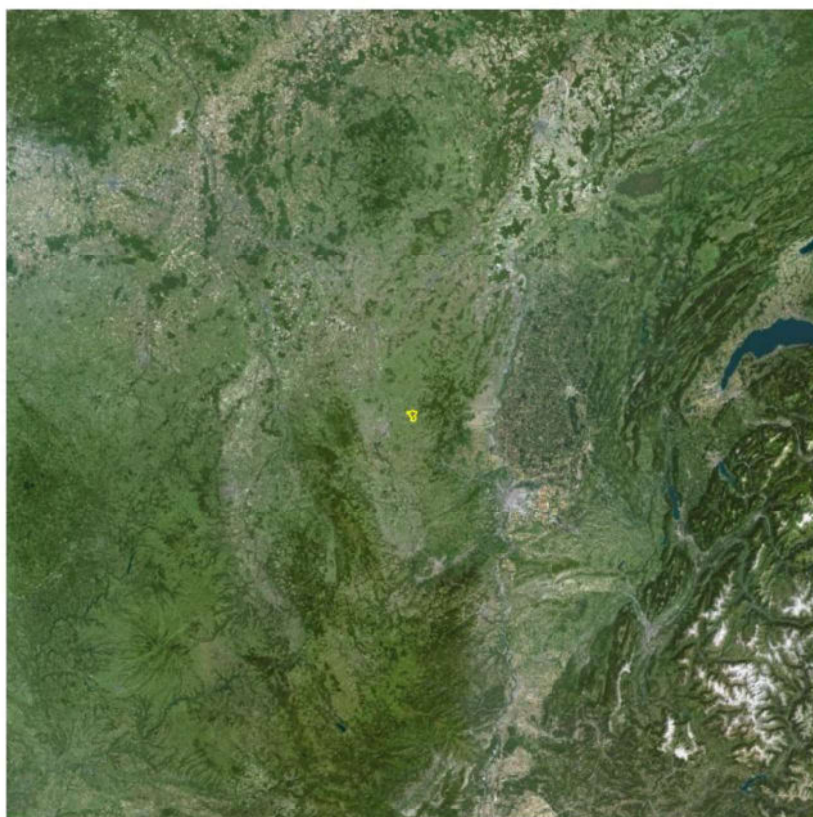


Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

Diagnostic de Jarnosse

Délibération n°2024/24 du 16/09/2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201121-20240916-2024_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2024

Objet du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

Sur la décennie 2011-2021, 24 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure. Les conséquences sont écologiques mais aussi socio-économiques.

La France s'est donc fixée, dans le cadre de [la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021](#) dite « Climat et résilience » complétée par [la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023](#), l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme.

Cette trajectoire est mesurée, pour la période 2021-2031, en consommation d'espaces NAF (naturels, agricoles et forestiers), définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné » ([article 194, III, 5° de la loi Climat et résilience](#)). Le bilan de consommation d'espaces NAF s'effectue à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

A partir de 2031, cette trajectoire est également mesurée en artificialisation nette des sols, définie comme « le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés » ([article L.101-2-1 du code de l'urbanisme](#)). L'artificialisation nette des sols se calcule à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

Le premier rapport doit être réalisé 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit en 2024.

L'enjeu est de mesurer et de **communiquer** régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin **d'anticiper et de suivre** la trajectoire et sa réduction. Ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant, faire l'objet d'un **débat** et d'une **délibération** du conseil municipal ou communautaire, et de mesures de **publicité**. Le rapport est **transmis** dans un délai de quinze jours suivant sa publication aux préfets de région et de département, au président du conseil régional, au président de l'EPCI dont la commune est membre ou aux maires des communes membres de l'EPCI compétent ainsi qu'aux observatoires locaux de l'habitat et du foncier.

Le rapport **explique les raisons des évolutions observées sur tout ou partie du territoire qu'il couvre, notamment l'impact des décisions prises en matière d'aménagement et d'urbanisme ou des actions de renaturation réalisées.**

C'est le rapport qui est triennal, et non la période à couvrir par le rapport.

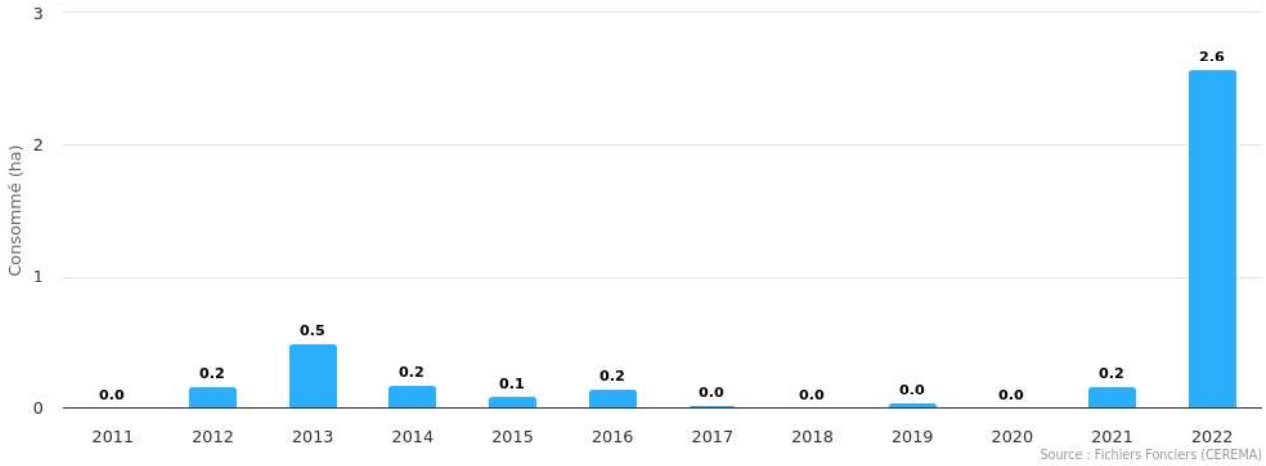
- **Le rapport doit être produit a minima tous les 3 ans.** Une collectivité qui le souhaite, peut produire un rapport tous les ans ou tous les 2 ans.
- La période à couvrir n'est pas précisée dans les textes. Étant donné que l'État met à disposition les données des fichiers fonciers depuis le 1er janvier 2011 (= début de la période de référence de la loi CR), il est **recommandé de présenter la chronique des données du 1er janvier 2011 et jusqu'au dernier millésime disponible**, pour apprécier la trajectoire du territoire concerné avec le recul nécessaire (les variations annuelles étant toujours à prendre avec prudence).

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Données

La consommation d'espaces entre 2011 et 2022 représente pour Jarnosse une surface de 3.86 hectares.

Consommation d'espace à Jarnosse entre 2011 et 2022 (en ha)



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Consommation (en ha)	0.0	0.2	0.5	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	2.6	3.9

Visualisation des flux de consommation d'espace pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2023

Consommation d'espace pour la période 2011-2023 (m²)

légende

- de 0 à 10 000 m² (entre 0 à 1 ha)
- de 10 000 à 20 000 m² (entre 1 et 2 ha)
- de 20 000 à 50 000 m² (entre 2 et 5 ha)
- de 50 000 à 100 000 m² (entre 5 et 10 ha)
- de 100 000 à 200 000 m² (entre 10 et 20 ha)
- plus de 200 000 m² (plus de 20 ha)

Carte à afficher

Dont consommation à usage d'habitat 2011-2023 (m²)

Dont consommation à usage d'activité 2011-2023 (m²)

Taux d'espace consommé par rapport à la surface communale 2011-2023 (%)

Variation population 2014-2020

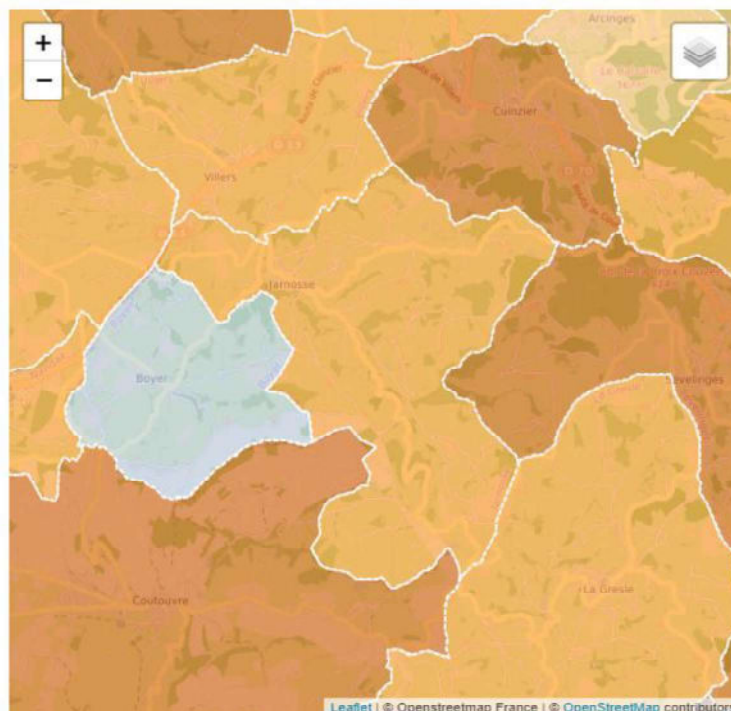
Variation ménages 2014-2020

Variation emplois 2014-2020

M² consommé / variation population (2014 à 2020)

Evolution ménages / Ha consommé pour l'habitat (2014 à 2020)

Evolution ménages+emplois / Ha consommé (2014 à 2020)



42 - Loire

42112 - Jarnosse

Jarnosse

(EPCI CC Charlieu-Belmont)

données pour la période 2011-2023

38 648 m²

de nouvelles surfaces consommées

soit 0.32 %

de la surface communale nouvellement consommée

dont 10 731 m²

de surfaces consommées de type habitat

dont 24 635 m²

de surfaces consommées de type activité

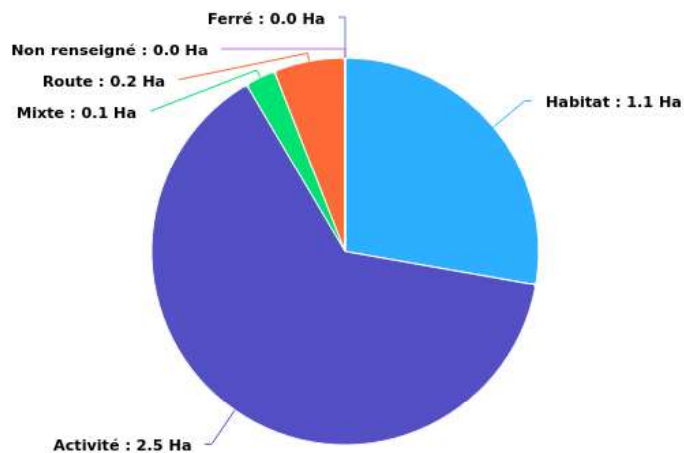
dont 981 m²

de surfaces consommées mixte

Raisons des évolutions observées

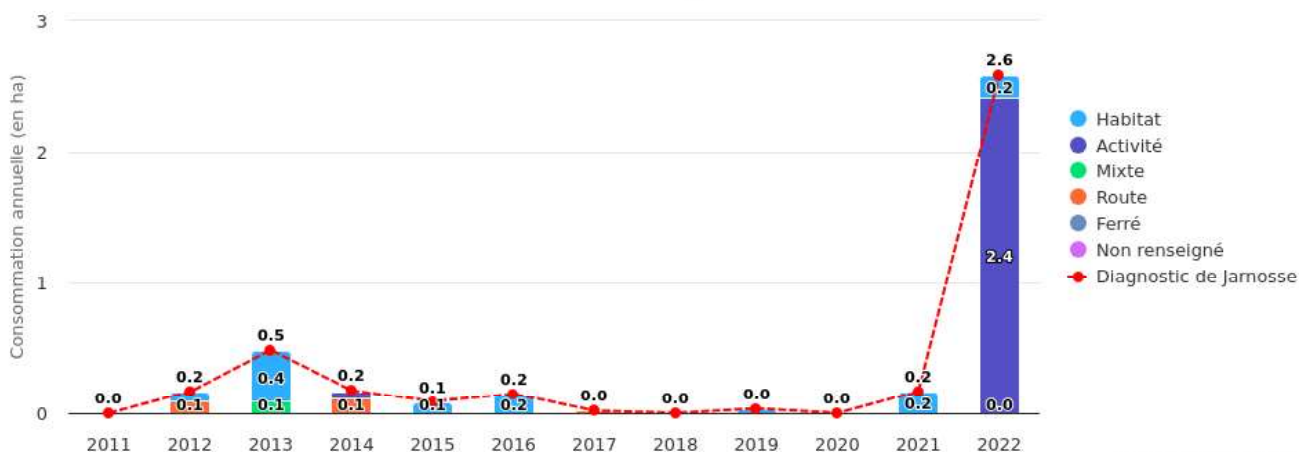
La consommation d'espaces NAF a été motivée par l'usage d'habitation et par l'activité agricole principalement.

Déterminants de la consommation d'espace de Jarnosse entre 2011 et 2022 (en ha)



Source : Fichiers Fonciers (CEREMA)

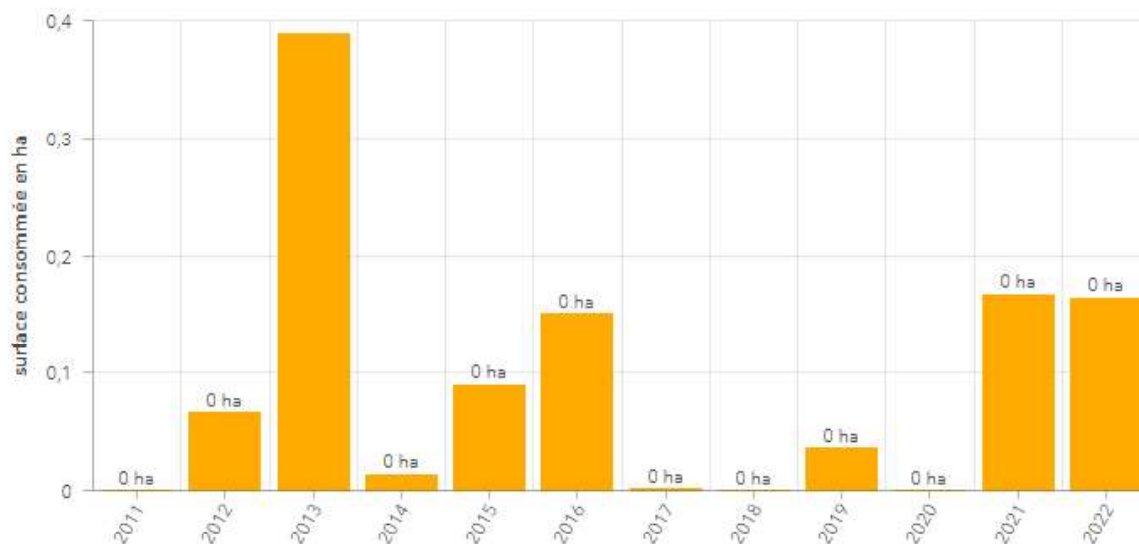
Consommation annuelle d'espace par déterminant de Jarnosse entre 2011 et 2022 (en ha)



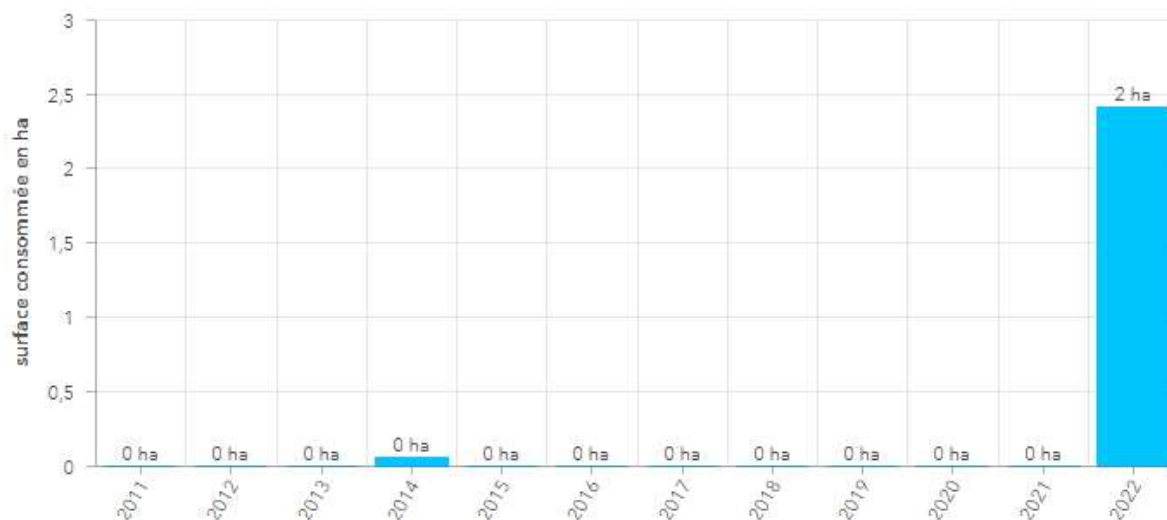
Source : Fichiers Fonciers (CEREMA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Habitat	0.0	0.1	0.4	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	1.1
Activité	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.4	2.5
Mixte	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Route	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Ferré	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non renseigné	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	0.0	0.2	0.5	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	2.6	3.9

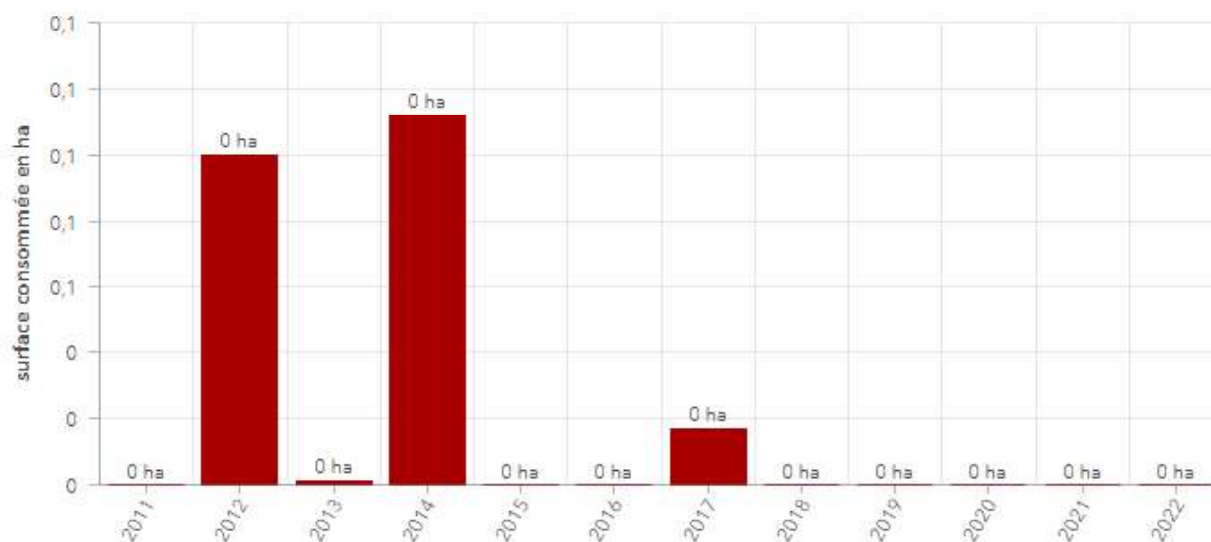
Consommation d'espace NAF (en ha) à destination d'habitat entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023



consommation d'espaces NAF (en hectares) à destination d'activités entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023



Consommation d'espaces NAF (en hectares) à destination infrastructures entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023



Entre 2011 et 2016, 5 maisons individuelles ont été construites:

En 2011, la construction de 2 maisons individuelles a été achevée (1 Montée du Château, 1 Chemin de Sève).

En 2012, la construction d'une maison individuelle a été achevée Montée du Château.

En 2013, la construction d'une maison individuelle a été achevée Chemin d'Orlaine.

En 2016, la construction d'une maison individuelle a été achevée Chemin du Haut de la Rivière

Entre 2015 et 2020, des stabulations agricoles ont été construites ou étendues:

En 2015, l'extension d'une stabulation agricole a été achevée.

En 2020, la construction d'une stabulation a été achevée.

En 2017, la Commune a créé 5 lots de terrains à bâtir, réalisé des travaux de voirie et de modification de réseaux d'assainissement.

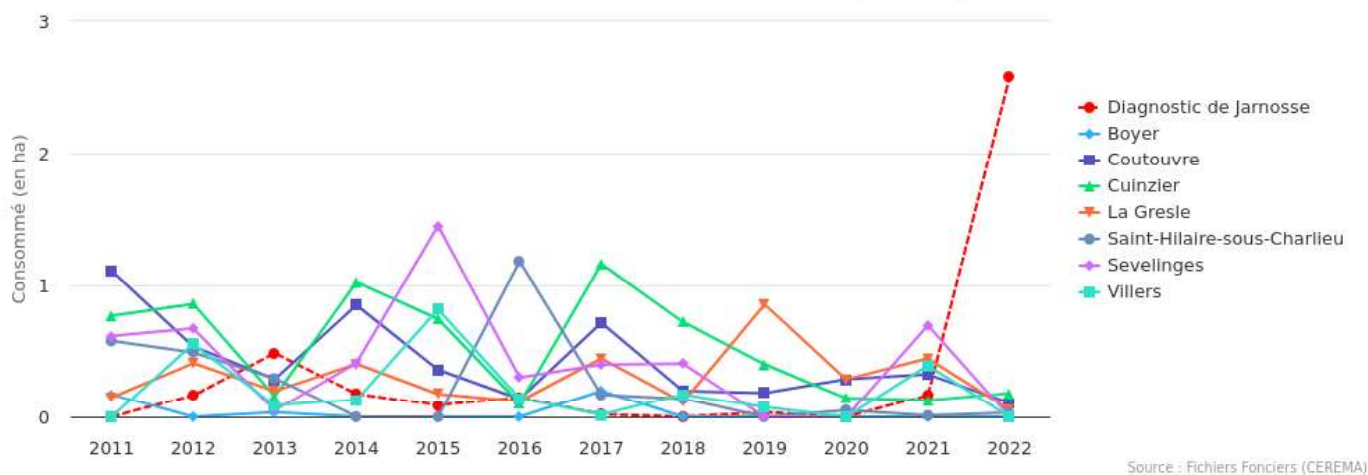
En 2017/2018, un premier terrain du lotissement Le Château a été vendu, et un permis de construire d'une maison individuelle accordé.

En 2020, un deuxième terrain du lotissement Le Château a été vendu, et un permis de construire d'une maison individuelle accordé.

En 2021, les trois derniers terrains du lotissement Le Château ont été vendus, et les permis de construire de maison individuelle accordés.

Consommation annuelle des territoires voisins

Comparaison de la consommation annuelle d'espace entre Jarnosse et les territoires similaires entre 2011 et 2022 (en ha)

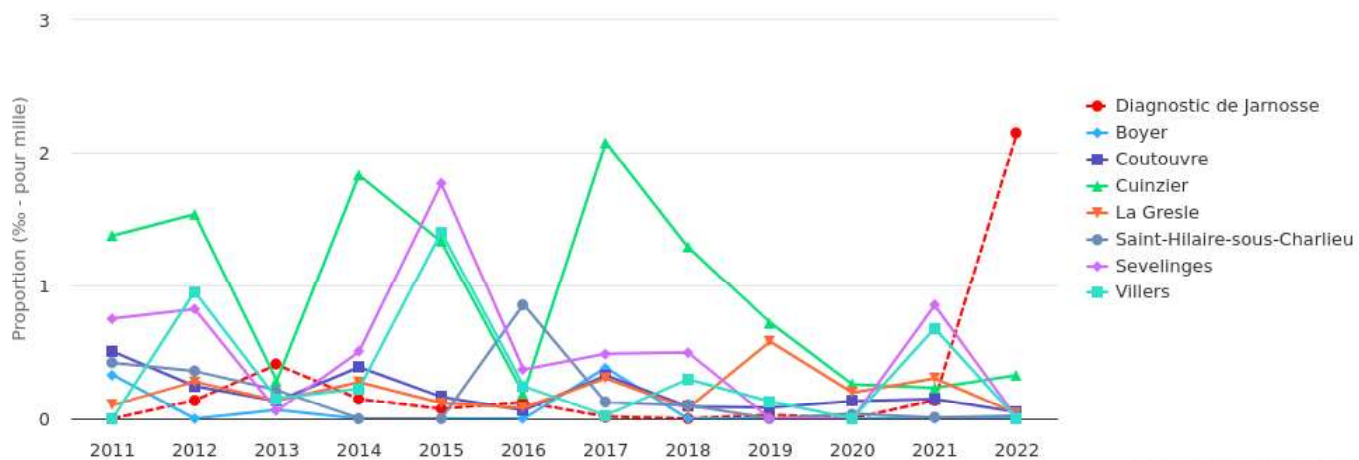


	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Boyer	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4
Coutouvre	1.1	0.5	0.3	0.8	0.4	0.1	0.7	0.2	0.2	0.3	0.3	0.1	5.1
Cuinzier	0.8	0.9	0.2	1.0	0.7	0.1	1.2	0.7	0.4	0.1	0.1	0.2	6.4
La Gresle	0.1	0.4	0.2	0.4	0.2	0.1	0.4	0.1	0.9	0.3	0.4	0.1	3.7
Saint-Hilaire-sous-Charlieu	0.6	0.5	0.3	0.0	0.0	1.2	0.2	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	2.9
Sevelinges	0.6	0.7	0.1	0.4	1.4	0.3	0.4	0.4	0.0	0.0	0.7	0.0	5.0
Villers	0.0	0.6	0.1	0.1	0.8	0.1	0.0	0.2	0.1	0.0	0.4	0.0	2.4
Total	3.4	3.5	1.1	2.8	3.5	2.0	3.1	1.8	1.5	0.8	2.0	0.4	25.9

Consommation relative à la surface

Cet indicateur permet de mesurer l'intensité de la consommation, par rapport à la superficie totale du territoire, et de se comparer avec les territoires voisins.

Comparaison de la consommation proportionnelle d'espace de Jarnosse et les territoires similaires entre 2011 et 2022 (‰ - pour mille)



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Boyer	0.3	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8
Coutouvre	0.5	0.2	0.1	0.4	0.2	0.1	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	2.3
Cuinzier	1.4	1.5	0.3	1.8	1.3	0.2	2.1	1.3	0.7	0.3	0.2	0.3	11.5
La Gresle	0.1	0.3	0.1	0.3	0.1	0.1	0.3	0.1	0.6	0.2	0.3	0.0	2.5
Saint-Hilaire-sous-Charlieu	0.4	0.4	0.2	0.0	0.0	0.9	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	2.1
Sevelinges	0.7	0.8	0.1	0.5	1.8	0.4	0.5	0.5	0.0	0.0	0.8	0.0	6.1
Villers	0.0	1.0	0.2	0.2	1.4	0.2	0.0	0.3	0.1	0.0	0.7	0.0	4.1
Total	3.5	4.2	1.0	3.2	4.8	1.8	3.7	2.4	1.5	0.6	2.2	0.4	29.4

Ce rapport a été réalisé avec Mon Diagnostic Artificialisation, en partenariat avec la DGALN.



MonDiagnostic
Artificialisation



Avec les données de :



Retrouvez votre diagnostic sur Mon Diagnostic Artificialisation: <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/project/55731/>

Pour aller plus loin vous pouvez consulter les [fascicules ZAN](#)

